

moitié des frais d'aménagement de deux ponts dans la partie continentale inférieure de la province, ainsi que d'un tunnel à l'île Deas? J'ajoute que j'ai donné avis de ma question et que j'ai envoyé copie de l'article au cabinet du ministre.

L'hon. James Sinclair (ministre suppléant des Travaux publics): Je suis certain qu'il s'agit là d'une question à laquelle le ministre des Travaux publics tiendra à répondre lui-même. Je la porterai donc à son attention.

LE CANCER

A PROPOS D'UNE ENQUÊTE SUR LES EFFETS DU TABAC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question suscitée par un article qui a paru dans les journaux hier matin et annonçait que le Gouvernement allait entreprendre une enquête sur les effets du tabac et le cancer du poumon. Cela semble répondre à une demande que j'ai faite il y a six ans, et je voudrais demander au ministre si cette enquête portera sur tous les usages qu'on fait du tabac au Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je me souviens très bien de l'intérêt porté par mon ami à la question de l'usage du tabac. Je ne voudrais pas qu'il tienne ce que je vais dire ni pour une affirmation ni pour une négation de l'attitude qu'il a prise. Je veux simplement dire que les investigateurs scientifiques canadiens, de concert avec ceux des autres pays, ont entrepris une étude extrêmement importante sur le cancer en général, et, dans ce cas particulier, sur le cancer du poumon. L'une des phases importantes des travaux de recherche porte sur l'établissement de statistiques visant les personnes d'un groupement donné, et les membres du groupement mentionné collaborent avec les investigateurs scientifiques et échangeront avec eux tous les résultats fructueux qu'ils pourront obtenir.

LES PIPE-LINES

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES"—RÉPERCUSSIONS QUE LA GRÈVE POURRAIT AVOIR SUR LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, vu qu'une grève pourrait se déclencher dans les aciéries des États-Unis, le ministre du Commerce pourrait-il nous dire jusqu'où la *Trans-Canada Pipe*

[M. Patterson.]

Lines pourrait poursuivre ses travaux sans nouveaux envois de tuyaux des États-Unis?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, si les ouvriers des aciéries font la grève, je présume que la production de tôle d'acier pour la fabrication des tuyaux dont *Trans-Canada* a besoin sera suspendue pour la durée de la grève. Personne ne saurait dire évidemment combien de temps elle durera. Il reste à déterminer si la fabrication de tuyaux sera aussi suspendue; cela dépend de la réserve de tôle d'acier qu'il y a dans les usines.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Autre question: le ministre fait-il des enquêtes ou encore prend-il des mesures pour faciliter la continuation des travaux du pipe-line?

Le très hon. M. Howe: Le pipe-line est aménagé par ses propriétaires actuels et le ministre n'a pas à faire une enquête. Le ministre a reçu des rapports sur la marche des travaux et, d'après le dernier de ces rapports, on a importé au Canada assez de tuyau pour aménager le pipe-line sur une distance d'une centaine de milles. Ce sont les seuls renseignements que je puisse communiquer à mon honorable ami.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): A quelle date?

Le très hon. M. Howe: La date de quoi?

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): La date du dernier rapport. J'ai demandé au ministre de nous indiquer à quelle date il a reçu le rapport dont il a parlé sur la marche des travaux lorsqu'il nous a dit qu'on possède assez de tuyau pour aménager le pipe-line sur une distance d'environ 100 milles.

Le très hon. M. Howe: De fait, je crois que ce renseignement m'a été communiqué hier. Si mon honorable ami veut bien m'expliquer comment cette affaire l'intéresse personnellement, je pourrai peut-être...

Une voix: Ce n'est pas nécessaire.

M. Fulton: Devons-nous conclure de cette dernière observation du ministre que le pipe-line lui appartient en propre et que la question n'intéresse pas l'ensemble de la population?

Le très hon. M. Howe: Le pipe-line appartient à une société. Il est la propriété d'une société.

Une voix: C'est l'argent du gouvernement.

Le très hon. M. Howe: Le gouvernement a prêté une certaine somme à la société pour lui permettre d'aménager le pipe-line et il a pris une hypothèque sur le pipe-line pour